



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Vietnam

Question écrite n° 870

Texte de la question

Récemment, devant le comité des droits de l'homme de l'ONU, ont été dénoncées des « violations systématiques » des droits civils et politiques par les autorités vietnamiennes. Face à ce constat, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle est son évaluation de la situation, et quelles sont les initiatives qu'il est susceptible de prendre en faveur des droits de l'homme au Vietnam.

Texte de la réponse

Malgré certains progrès réels enregistrés dans le domaine des libertés individuelles durant la dernière décennie, la situation des droits de l'homme au Vietnam reste loin d'être satisfaisante. Les autorités françaises ne manquent pas de rappeler les préoccupations de la communauté internationale à l'occasion des échanges à haut niveau qu'elles ont régulièrement avec le Vietnam, mais aussi dans le cadre des différentes enceintes internationales dans lesquelles ce pays est présent. Ces préoccupations sont partagées par l'Union européenne, qui a engagé un dialogue sur les droits de l'homme avec les autorités vietnamiennes. Ce dialogue s'inscrit dans l'esprit de l'accord de coopération euro-vietnamien conclu en 1995, qui fait du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques un des éléments fondamentaux de cette coopération. La France et ses partenaires européens ont marqué à plusieurs reprises leur inquiétude relative aux récents développements affectant la situation des droits de l'homme au Vietnam. La France poursuivra son action dans ce domaine, aussi bien de manière bilatérale que dans le cadre européen, tant que cela restera nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 870

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2666

Réponse publiée le : 2 septembre 2002, page 2990